

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

OBJET : **Carte scolaire – Rentrée 2014 – Avis du Conseil municipal.**

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier en date du 17 avril 2014, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé la ville des modifications apportées à la carte scolaire, pour la rentrée 2014.

* * * * *

VU le courrier du 17 avril 2014 de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2014,

CONSIDERANT que deux fermetures avaient été annoncées à l'école maternelle Prévert et à l'école primaire Léo Lagrange,

Le conseil municipal, ayant délibéré,

- se félicite du maintien des deux classes devant être initialement fermées à la maternelle Prévert et à l'école élémentaire Léo Lagrange ;
- confirme son profond désaccord quant à la fermeture de trois postes sur les écoles Carême, Lavoisier et Matisse ;
- formule un avis très favorable quant à la mesure suivante :
 - * ouverture d'un poste dans le cadre du dispositif «plus de maîtres que de classes » à l'école Léo Lagrange
- prend acte de :
 - * la fermeture du poste de psychologue scolaire à l'école Léo Lagrange ;
 - * l'ouverture d'un poste de psychologue scolaire à l'école élémentaire Herriot

Mme Weinland indique que le groupe ne prend pas part au vote.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 8

MM. Guerin, Baraudon, Ganivelle, Michaud

Mmes Mery, Metais, Weinland, Pesnot-Pin

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 02/06/2014 n°5379

Publié au siège de la mairie, le 02/06/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER